



Loi sur les forêts : Fin de la période transitoire au 31.12.2021 pour l'exigence de formation pour l'exécution de travaux forestiers.

La fin de la procédure transitoire pour l'exigence de formation quant à l'exécution de travaux forestiers est arrivée à son terme au 31 décembre dernier. Même si l'exigence de formation ne s'applique pas aux agriculteurs qui travaillent leur propre forêt, elle est nécessaire dans les autres cas de figure.

À ce stade, nous avons constaté que l'application est de compétence cantonale, ceci compte tenu de l'interprétation ou d'une base réglementaire propre. Afin de pouvoir renseigner le mieux possible les personnes qui seraient soumises ou pas à la formation d'une part mais aussi de pouvoir planifier le besoin en terme de cours d'autre part, nous sommes dans l'attente d'une prise de position du canton. Nous espérons pouvoir revenir vers vous d'ici le prochain bulletin afin de vous renseigner très précisément.

Nous restons bien entendu à disposition si vous avez de remarque sur le sujet. Une information a aussi été faite auprès des formateurs.

Consultation train d'ordonnances agricoles 2022

La prochaine séance du comité de la CNAV s'occupera prioritairement de sa prise de position sur le train d'ordonnances agricoles 2022 qui sera probablement adopté par le Conseil fédéral en novembre 2022 et qui devrait entrer en vigueur pour une grande partie d'entre elles, le 1^{er} janvier 2023.

Cette consultation qui dure jusqu'au 2 mai 2022, reprend passablement d'éléments hérités de la PA 22+, notamment l'ordonnance sur les paiements directs (plan de fumure, estivage, contribution biodiversité, etc.).

Convocation des membres à l'assemblée générale de l'ANAPI

L'assemblée générale de l'ANAPI aura lieu le **vendredi 1^{er} avril 2022** au camp de Vaumarcus (Rte du Camp 7), de **9h00 à 10h00** (accueil café-croissant dès 8h30).

Ensuite aura lieu l'AG de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (voir inscription page suivante).

Ordre du jour :

1. Salutations et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mai 2021 (voir www.cnav.ch / Partenaires / ANAPI / documentation)
3. Rapport du président
4. Rapport de la gérante
5. Finances :
 - 5.1 Présentation des comptes 2021
 - 5.2 Rapport des vérificateurs
 - 5.3 Budget 2022
6. Élections et nominations :
 - 6.1 Élection d'un représentant du Val-de-Ruz au comité
 - 6.2 Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
7. Divers

Nous vous prions de nous faire parvenir toute proposition à l'intention de l'assemblée au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 70.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ANAPI – Florence Matthey

Invitation à l'assemblée générale de la CNAV

L'assemblée générale de la CNAV aura lieu le **vendredi 1^{er} avril 2022 à 10h15** (accueil café-croissant à 10h00) au camp de Vaumarcus (Rte du Camp 7). Cette invitation tient lieu de convocation aux membres.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mai 2021 (voir www.cnav.ch / CNAV / document / procès-verbaux)
3. Rapports :
 - 3.1 de la présidence
 - 3.2 de la direction
4. Rapports financiers :
 - 4.1 comptes 2021
 - 4.2 des vérificateurs de comptes
 - 4.3 budget 2022
5. Elections complémentaires :
 - 5.1 au comité
 - 5.2 de délégués
 - 5.3 d'un vérificateur-suppléant
6. Intervention de M. Michel Darbellay sur l'initiative sur l'élevage intensif
7. Divers

Selon l'art. 16 des statuts, nous vous rappelons que toute proposition à l'intention de l'assemblée doit parvenir au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 30.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CNAV – Yann Huguelit

Bulletin d'inscription pour le repas (offert), à retourner par fax 032 889 36 39, cnav@ne.ch ou à l'adresse suivante : Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier **jusqu'au 16 mars**. Inscriptions téléphoniques possibles.

Nom, prénom, localité :



Agriviva recherche des familles paysannes

Vous recherchez le contact avec les consommateurs de demain, un peu d'aide serait la bienvenue, vous appréciez la compagnie des jeunes et leur faire découvrir le monde agricole vous motive ? Alors vous êtes exactement la famille paysanne qu'Agriviva recherche.

Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui sur www.agriviva.ch ou nous contacter au ☎ 032 889 36 40. Agriviva place des jeunes chez les familles paysannes.

CNAV – Agriviva – Sarah Ducommun & Camille Nonin



Le Brunch du 1^{er} août fête ses 30 ans !

Le Brunch du 1^{er} août aura 30 ans cette année et cherche des exploitations d'accueil motivées. Le Brunch est une plateforme idéale pour entamer un dialogue avec la population et permettre à cette dernière d'entrer en contact de façon plus étroite avec l'agriculture suisse. Il est également idéal pour stimuler sa propre vente directe ou pour promouvoir d'autres offres liées à votre ferme. Un petit-déj' à la ferme à l'occasion de la fête nationale ne doit pas forcément être un événement fastueux. Les petits brunchs ont eux aussi leur charme. Inscrivez-vous avant le 29 avril sur www.portailpaysanssuisse.ch !

Renseignements auprès du secrétariat de la CNAV au ☎ 032 889 36 40 ou par e-mail cnav@ne.ch



Dossier PER

Nous rappelons que le délai de renvoi du **dossier PER** est fixé au **31 mars 2022** (ANAPI, Aurore 4, 2053 Cernier). Pour plus de détails veuillez-vous référer au "calendrier 2022" publié dans le bulletin de décembre 2021 et qui se trouve également sur le site internet (www.cnav.ch/Partenaires/ANAPI).

ANAPI – Florence Matthey

Abattoir régional / Anim'Halle

L'abattoir régional des Ponts-de-Martel et l'Anim'Halle mettent au concours un poste de responsable d'écurie et de gérant de la halle (40-50%), composé comme suit :

Responsable d'écurie (30-40%)

Vos tâches consistent à :

- Réceptionner et contrôler les animaux
- Contrôler les documents d'accompagnement et les moyens de transport
- Veiller au bien-être des animaux détenus
- Conduire les animaux vers la zone d'abattage
- Nettoyer et veiller au bon fonctionnement des installations

Votre profil :

- Vous êtes titulaire d'un CFC agricole ou supérieure
- Vous avez le sens des responsabilités
- L'autonomie et la flexibilité figurent parmi vos forces
- Vous disposez d'une expérience dans la conduite d'animaux de rente

Gérant de la halle (10%)

Vos tâches consistent à :

- Préparer la halle en vue des marchés de bétail
- Peser les animaux lors des marchés
- Nettoyer la halle après les marchés
- Veiller au bon fonctionnement de la halle et de ses installations

Votre profil :

- Vous disposez d'une expérience dans la conduite de bovins
- Vous êtes rigoureux et responsable
- Le travail d'équipe vous motive

Entrée en fonction de suite ou selon entente.

Vous vous reconnaissez ? Envoyez votre candidature à CNAV@ne.ch jusqu'au 25 mars 2022.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler le ☎ 032 889 36 30.

Révision partielle de la loi fédérale sur le contrat d'assurance : résiliations et diminution du risque

Une révision partielle de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA), qui implique différentes améliorations pour les assurées et assurés, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Les changements en matière de droit de révocation ont déjà été exposés à cette occasion. Les autres nouveautés concernent le droit de résiliation :

Depuis début 2022, les contrats de longue durée peuvent être résiliés pour la fin de la troisième année ainsi que pour la fin de chaque année suivante. Les contrats léonins seront ainsi supprimés ; l'assurance-vie n'est toutefois pas concernée par cette nouveauté. Les parties peuvent également convenir de la possibilité de résilier le contrat avant même la fin de la troisième année (p. ex. droit de résiliation annuelle). La résiliation peut à présent être signifiée avec ou sans signature mais impérativement sous forme de texte (p. ex. via courriel).

L'assureur ne peut plus résilier les assurances-maladie complémentaires en cas de sinistre. Ce droit reste néanmoins en vigueur pour les deux parties dans le cadre de l'assurance d'indemnités journalières.

En cas de diminution considérable du risque, la personne assurée est en droit de résilier le contrat dans un délai de quatre semaines ou d'exiger une réduction de prime. Cette formulation laisse une marge d'interprétation. Par exemple, si la somme assurée dans le cadre de l'assurance ménage diminue fortement à la suite d'une séparation ou d'un divorce, la personne assurée peut demander une réduction de prime ou résilier son contrat.

Autre nouveauté : le délai de résiliation de quatre semaines en cas de double assurance. En effet, les assurées et assurés ont la possibilité de résilier le contrat conclu ultérieurement dans un délai de quatre semaines.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Oppliger et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50

Proviande a décidé d'étendre les mesures visant à prévenir l'abattage injustifié de vaches et génisses gestantes. Désormais, une attestation vétérinaire est nécessaire pour l'abattage d'un animal gestant, établie par le vétérinaire du troupeau et indiquant le motif pertinent. Le non-respect de cette mesure entrainera dès le 1^{er} février 2022 une taxe de 200.- (au lieu des 100.- actuels). Nous vous prions donc de vous munir d'un tel document pour les vaches concernées et vous rappelons que l'état de gestation doit être déclaré sur le document d'accompagnement. En outre, il est désormais nécessaire de marquer d'un "T" les animaux gestants (à la craie sur la croupe).

De plus, les animaux inaptes au transport (en particulier : boiterie, déformation importante d'un/des onglons) et ceux présentant un abcès sont également refusés, comme c'était déjà le cas en 2021. Ce cas de figure ne s'est quasiment pas produit l'année passée et nous vous en remercions.

Par conséquent, il a été nécessaire d'apporter quelques adaptations au règlement du marché des Ponts-de-Martel. Celui-ci peut être consulté sur le site de la CNAV, à l'adresse suivante : <https://www.cnav.ch/Prestations/Marche-betail>.

D'autre part, les marchés de bétail demeurent attractifs. En effet, la surenchère et les contributions cantonales ont engendré une plus-value moyenne de 250.- par animal en 2021, et les prix moyens ont encore une fois augmenté, s'établissant à CHF 2'586.45 (+146.40 par rapport à 2020, +427.70 par rapport à 2019) !

CNAV- Steven Siegenthaler

Personnel

Mme Emilie Roemer a rejoint l'équipe de NVT. Suite à un stage de 6 mois dans notre établissement, Mme Roemer entrera officiellement en fonction en tant que coordinatrice de projet au 1^{er} mars 2022. Ses études de Tourisme à la HES à Sierre ainsi que son parcours personnel et professionnel nous apporte un vent de fraîcheur et une aide précieuse.

Le développement de l'œnotourisme en Suisse et l'engagement de NVT

Neuchâtel Vins et Terroir soutient et encourage le développement de l'œnotourisme dans la région. C'est pourquoi, nous rejoignons l'aventure du Swiss Wine Tour et encourageons toutes les personnes intéressées à participer à la journée d'introduction au Swiss Wine Tour.

Le Swiss Wine tour, l'aventure extraordinaire de l'œnotourisme en Suisse.

Aujourd'hui c'est un fait, l'œnotourisme a le vent en poupe. Cette thématique répond à une demande croissante, renforcée par la crise sanitaire actuelle. Le touriste, suisse ou étranger, veut (re)découvrir les coulisses de l'artisanat. Il veut vivre une expérience autour du produit local qu'il va déguster. Il veut être acteur de son séjour.

Le Swiss Wine Tour qui sélectionne les offres œnotouristiques suisses sur la base d'un concept de qualité nationale, provenant des différentes régions viticoles suisses, regroupées sur une interface commune permettant la promotion et l'achat de ces offres. Swiss Wine Tour a pour objectif de faire de la Suisse une destination œnotouristique reconnue sur le marché national et international.

Envie de rejoindre cette aventure ? Alors participez à la prochaine journée d'introduction à l'œnotourisme et obtenez le titre de "Swiss Wine Tour Partner". Cette journée est ouverte à tous les établissements/personnes intéressées par la thématique de l'œnotourisme.

- Date : le 7 mars 2022
- Lieu : Neuchâtel
- Coûts : 180.- repas compris (Tous les partenaires NVT bénéficieront d'une remise de 50% sur l'inscription.)
- Inscriptions : <https://swisswinetour.com/concept-de-qualite/#neuchtel>
(Attention, nombre places limitées)



1 : QR Code pour les inscriptions

Protection des eaux et protection de l'air en agriculture

Espaces réservés aux eaux : depuis 2020, les surfaces agricoles jouxtant un cours d'eau ou un canal de drainage doivent obligatoirement être annoncées en surfaces extensives (code Ofag 611, 617 ou 634 : prairie riveraine d'un cours d'eau). Les exploitants concernés recevront un courrier d'information séparément, notamment concernant la largeur minimum soumise à protection.

Programmes de qualité du paysage

En cas de modification ou de nouvelles annonces (y compris les plantations) : imprimer le formulaire Paysage, noter les modifications, joindre un plan localisant les plantations, et renvoyer le tout au SAGR (par courriel ou par courrier).

Programmes de la biodiversité

Qualité 2

Les inscriptions de nouvelles parcelles se font uniquement par le biais du recensement, au niveau des parcelles (cocher N pour la parcelle à expertiser). Les surfaces expertisées en 2015 sont à renouveler en 2022. Vous serez contacté en juin pour l'expertise.

Information retour du grand prédateur

Depuis ces deux ou trois dernières années, la présence du loup est de plus en plus marquée dans l'arc jurassien. Deux meutes se sont récemment constituées dans le canton de Vaud et en France voisine et les observations d'individus isolés tendent à augmenter. Début 2022 un loup a d'ailleurs été aperçu dans le canton du Neuchâtel, à proximité du Locle.

Au vu de la dynamique actuelle, le passage régulier, dans notre région, d'individus en recherche de territoire est probable.

Dans ce contexte, le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) souhaite rappeler le bon comportement à adopter en cas de découverte d'un animal de rente mort.

En terme de responsabilités, le SFFN est le service cantonal en charge des expertises. Il gère également la question des réparations financières. Seuls les animaux dont l'attaque par un loup ou un lynx peut être établie sont indemnisés. Il est donc primordial que les gardes-faune puissent effectuer l'expertise dans les meilleures conditions possibles.

Voici ce qu'il faut faire pour déclarer le cas aux autorités :

1. Prendre contact immédiatement avec le garde-faune

Le service de piquet du SFFN (032 889 67 80) vous met en lien 7 jours sur 7 et 24h sur 24 avec un garde-faune. Pour que le diagnostic puisse être établi correctement, il est **primordial que le cadavre soit le plus frais possible. Une consommation trop avancée rendra très difficile voire impossible la recherche de preuves, ce d'autant plus que d'autres prédateurs ou charognards auront eu accès au cadavre.**

2. Ne pas toucher l'animal ni le déplacer, éviter de piétiner les abords

Lors de l'examen, il est possible que le garde-faune doive effectuer des prélèvements pour une analyse ADN. Le garde-faune examine également les abords, en y recherchant empreintes, poils et autres indices. L'observation de l'environnement de l'attaque permet aussi de se faire une idée de la stratégie de mise à mort, propre à chaque espèce.

Si l'animal a été déplacé, les résultats de l'enquête sont très rarement concluants.

3. Éviter le dérangement juste après la prédation

Les grands prédateurs reviennent souvent sur leurs proies durant quelques jours. Selon les cas, le garde-faune placera un piège-photo pour tenter d'identifier l'animal responsable de la mise à mort. Pour que le prédateur revienne, il est important qu'il puisse bénéficier de la plus grande tranquillité possible. Il faut donc éviter de s'approcher de la proie et si possible garder les chiens à l'intérieur.

4. Avertir également le garde-faune lorsqu'un animal de rente est blessé

Des expertises et prises d'échantillons peuvent également être réalisées sur des animaux blessés. Une fois le vétérinaire informé, veuillez donc contacter le garde-faune sans délai.

Journée portes ouvertes à la ferme

« **Montre ce que tu fais** » à l'occasion de la **Journée portes ouvertes à la ferme**

Chercher le contact direct avec la population, donner un aperçu de leur production et engager la discussion : pour les exploitations agricoles suisses, c'est le mot d'ordre du moment. En effet, seule une population informée est en mesure d'apprécier son agriculture comme il se doit. La Journée portes ouvertes à la ferme offre une occasion rêvée d'y parvenir. Nous vous invitons donc à ouvrir les portes de votre ferme le dimanche 12 juin 2022 et à montrer ce que les paysannes et les paysans suisses réalisent au quotidien. N'hésitez plus et inscrivez-vous sans plus tarder d'ici au 1^{er} avril sur www.portailpaysanssuisses.ch.

Sous la devise « **Montre ce que tu fais** », les exploitations agricoles de toute la Suisse sont invitées à ouvrir les portes de leur ferme **le dimanche 12 juin 2022**, à donner à la population un aperçu de la production agricole et à engager le dialogue avec elle. En effet, seule une population informée saura soutenir son agriculture. Les visites de fermes et les présentations de produits doivent permettre aux visiteurs de comprendre d'où viennent les aliments suisses, comment ils sont produits et comment les agriculteurs s'engagent en faveur d'une qualité élevée, de l'écologie, du bien-être animal et de la rentabilité.

Sans la participation des exploitations, la Journée portes ouvertes à la ferme ne peut exister. C'est la ferme hôte qui décide de l'organisation de la journée et du programme. Outre la simple visite de l'étable et des champs, les activités pour enfants, les dégustations, la vente directe ou les offres de restauration sont les bienvenues. Pour les exploitations qui proposent des visites de leur ferme tout au long de l'année, cette journée peut devenir un évènement clé pour accroître leur notoriété.

Comme ce n'est que la troisième édition de la Journée portes ouvertes à la ferme, nous recherchons de nouvelles familles intéressées. L'Union suisse des paysans, les responsables des chambres cantonales d'agriculture et les sponsors vous soutiennent dans la communication autour de l'évènement et peuvent vous fournir du matériel publicitaire et des panneaux d'orientation. Les prestations fournies aux exploitations sont gratuites. En guise de remerciement, un petit cadeau sera offert à toutes les fermes participantes. En outre, il y aura des lots à gagner : quatre bons d'Agritourisme Suisse d'une valeur totale de 2800 francs seront remis aux exploitations participantes dans le contexte d'un tirage au sort.

Vous aussi, montrez ce que vous faites le 12 juin et rejoignez-nous pour combler le fossé entre ville et campagne. Inscrivez-vous dès maintenant et **au plus tard le 1^{er} avril 2022** sur www.portailpaysanssuisses.ch: Union suisse des paysans, Journée portes ouvertes à la ferme, Laurstrasse 10, 5201 Brugg, e-mail : info@fermes-ouvertes.ch

Renseignements :

Union suisse des paysans, Mirjam Hofstetter, coresponsable de la communication, 5201 Brugg, tél. 056 462 52 14

Agence d'information agricole romande AGIR, Claudia Jaquier & Karine Grize, responsables pour la Suisse romande, 1000 Lausanne, tél. 021 613 11 31

Unione Contadini Ticinesi, Anita Tomaszewska, responsable du Brunch pour le Tessin, 6705 Cresciano, tél. 091 851 90 97

info@fermes-ouvertes.ch / www.portailpaysanssuisses.ch

Dimanche, 12 juin 2022

**Portes
ouvertes
à la ferme**

fermes-ouvertes.ch





UPN – 79^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mercredi 23 mars 2022 à 13h30, salle Fleurisia, Fleurier

13h30 Allocution de l'autorité communale

Ordre du jour

1. Choix des scrutatrices
2. PV de l'Assemblée générale 2021
3. Rapport annuel de la présidente
4. Comptes 2021, rapport vérificatrices de comptes, nomination d'une nouvelle vérificatrice
5. Rapport de la jeunesse rurale
6. Economie familiale et diversification
7. Site Internet
8. Programme d'activités
9. Intervention des différents services de l'agriculture ou autres
10. Propositions individuelles : à communiquer au plus vite à la présidente :
Natacha Stauffer, ✉ Clémessin 15, 2057 Villiers, nat.stauffer@bluewin.ch
11. Divers

Collation : servie à l'issue de l'assemblée au prix de 15.- CHF

Tombola : enveloppe à CHF 10.-, billet à CHF 1.-

Inscription collation : Envoyez le coupon ci-dessous à votre présidente de groupe jusqu'au **15 mars 2022**

Parking : Parking gratuit à proximité, situé Place Longereuse

Les présidentes et les membres individuelles feront parvenir les inscriptions à :

Suzanne Gfeller, la Prise-Fège 1, 2127 Les Bayards, 032 866 11 51 ou 079 433 56 54

ips-gfeller@bluewin.ch jusqu'au **15 mars 2022, dernier délai.**

Le comité central

Inscription collation – Assemblée générale 2022

Groupe de : _____ Nombre de personnes : _____

Cours printemps 2022

Thèmes	Dates	Lieu	Responsable	Prix
Pains surprises : <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à réaliser divers pains • Apprendre à les couper • Confectionner différentes farces 	15 mars 2022	Sarreyer De 19h30 à 22h00	Mme Corinne von Gunten	Fr. 30.—
Les canapés : <ul style="list-style-type: none"> • Quel pain utiliser • Quel garniture peut-on mettre • Apprendre à faire la gelée 	22 mars et 5 avril 2022	Sarreyer De 19h30 à 22h00	Mme Corinne von Gunten	Fr. 30.—
La permaculture : <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce la permaculture et quel est le principe • Apprendre à mettre en place les principales techniques • Ce cours s'adresse à toutes les dames intéressées par ce mode de culture ou qui pratique déjà ce type de culture • Cours théorique et pratique 	30 avril 2022	Chez Marlise Baur à Travers De 9h00 à 16h00 Prendre un pic-nic pour le midi	Mme Hélène Bougouin	Le prix sera fixé selon le nombre de participantes
Visite de culture : <ul style="list-style-type: none"> • Quinoa, lentilles, pois chiches • Comment les reconnaître 	La date sera communiquée ultérieurement	Serroue	M. Philippe Leuba	Prix à définir

Les inscriptions sont à annoncer auprès de la CNAV ☎. 032 889 36 30

JAB
CH-2053 Cernier
P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Voyage UPN :

Suite à l'annulation du voyage au Tessin en 2020 et 2021, ce dernier est programmé pour cette année.

Pour l'instant, voici les dates à retenir : du 25 au 29 août ou du 1^{er} au 5 septembre 2022. Le voyage durera entre 3 à 4 jours.

Le voyageur n'est pas en mesure de fixer les dates précises et de finaliser toutes les activités du programme, car les visites saisonnières ne vont pas reprendre avant les mois d'avril-mai.

La confirmation du voyage, le détail du programme et les dates précises vous seront communiqués dans la prochaine Ruche de mai-juin.

Suzanne Gfeller ☎ 032 866 11 51 / 079 433 56 54

Match aux cartes

Match aux cartes individuel (réservé aux dames) **le mercredi 6 avril 2022 à 20h à la salle de gymnastique de La Sagne**. Collation et prix à toutes les joueuses pour CHF. 25.-.

Inscriptions jusqu'au 30 mars chez Sylvie Oppliger, ☎ 032 931 14 33 ou Aline Calame, ☎ 032 931 12 04 ou 079 397 25 04 (sms ou what's app) ou par e-mail : aline_eric@bluewin.ch

Communication

Il reste encore quelques livres de cuisine. C'est un cadeau original en toutes occasions.